l'Humain d'abord !

Avec **Fabien ROUSSEL,** député du Nord
et **Mathilde VALEMBOIS**, députée suppléante

#11
Janvier 2024

PORTE-MONNAIE

Dès 2024, les locataires des HLM pourront utiliser le chèque énergie pour payer leurs factures

Un combat prioritaire, la défense du pouvoir d'achat

Depuis des mois, l'explosion de l'inflation, conjuguée à l'augmentation des tarifs de l'énergie, ronge le pouvoir d'achat des familles, des retraités, des salariés, des étudiants. En deux ans, la hausse des prix cumulée dépasse les 20 % en moyenne. Le prix du kilo de pommes de terre a ainsi bondi de 23 % en un an, celui du sucre de 45 %, celui du beurre de 16 %... Et je pourrais multiplier les exemples de produits qui garnissent notre panier de courses habituel. Sans parler des tarifs de l'électricité qui ont atteint des sommets vertigineux, après avoir pris plus de 70 % depuis dix ans.

Le constat est accablant : **près de deux millions de salariés pauvres sont recensés dans notre pays**, parmi lesquels certains dorment dans leur voiture, faute de logement accessible. Selon le dernier baromètre de la pauvreté publié en septembre 2023 par le Secours populaire, près d'un Français sur cinq vit à découvert, un chiffre en hausse de trois points en un an. 45% (+6 points en un an) des Français interrogés déclarent ainsi rencontrer des difficultés pour payer certains actes médicaux, 45% (+4 points) pour payer leurs dépenses d'énergies, 43% (+6 points) pour consommer des fruits et légumes frais. Près d'un Français sur trois (32%) rencontre même des difficultés pour se procurer une alimentation saine, lui permettant de faire trois repas par jour.

Devant la sous-préfecture de Valenciennes, le 2 décembre dernier, Fabien Roussel s'apprête à remettre une pétition contre la vie chère signée par des milliers de Valenciennois

À cette précarité galopante, s'ajoute l'état alarmant de nos services publics, notamment en matière d'accès à la santé et à l'éducation.

En finir avec une aberration

Dans un tel contexte, ma priorité, en tant que député, est de **lutter pour obtenir des hausses de salaires et des pensions**, des transports gratuits, des logements moins chers ou la baisse des factures d'énergie. Sur ce dernier point, j'avais alerté, voici plusieurs mois, la Première ministre sur une injustice criante à propos du chèque énergie. Les locataires du parc social, en effet, le percevaient bien mais n'avaient pas le droit de l'utiliser pour régler leurs factures. Une aberration pour le million de foyers concernés, fragilisés par les hausses successives des tarifs de l'électricité et du gaz mais contraints de jeter à la poubelle un chèque inutilisable.

Suite à mon interpellation, le gouvernement a fini par corriger le tir, par le biais d'un amendement voté en fin d'année au Parlement, pour une mise en œuvre dès 2024. Cette avancée, qui représente une aide moyenne de 150 euros, est bien sûr une satisfaction, mais surtout un encouragement à poursuivre la lutte en faveur du pouvoir d'achat. Avec mes collègues parlementaires du groupe GDR, nous avons formulé un certain nombre de propositions (voir ci-dessous), sous forme de Propositions de loi ou d'amendements qui ne demandent qu'à être mises en application. Un peu plus d'argent dans le porte-monnaie, voilà qui permettrait à beaucoup de commencer l'année 2024 sous de meilleurs auspices. ■

Fabien ROUSSEL

Nos propositions

1. **Indexer les salaires sur l'inflation, comme en Belgique par exemple, où la mesure n'a provoqué aucune « spirale inflationniste » comme le prétend le gouvernement ;**
2. **Augmenter le point d'indice des fonctionnaires : + 10 % tout de suite et + 30 % à terme ;**
3. **Porter le SMIC à 2000 euros brut ;**
4. **Augmenter les retraites de 10% ;**
5. **Bloquer les loyers et les prix des produits de première nécessité ;**
6. **Sortir du « marché » européen de l'électricité avec l'objectif de diviser par trois le montant de nos factures ;**
7. **Instaurer une transparence sur la formation des prix et des marges dans l'alimentation, avec un pouvoir contraignant pour l'État.**

Nous vous adressons nos meilleurs vœux de santé, de paix et de fraternité pour cette année 2024

Retrouvons-nous
à l'occasion de la cérémonie des vœux,
le vendredi 26 janvier 2024 à 18h30,
salle des fêtes d'Anzin, square de la République.

NOUS CONTACTER
@ contact@rousselfabien.com
rousselfabien.com Fabien Roussel

Permanences sur rendez-vous
4, rue Jean-Jaurès, BP 30056
59860 Bruay-sur-l'Escaut
Appelez le : 03.27.27.86.40

Retrouvez nos dates de permanences sur **rousselfabien.com**

C'est **positif !**

Désigné par l'Assemblée nationale pour siéger à la commission départementale de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR) depuis l'été 2022, **Fabien Roussel veille à soutenir les dossiers portés par les communes** pour qu'elles puissent réaliser des projets d'intérêt général. En la matière, la participation financière de l'État est indispensable pour que voient le jour ces projets, représentant des investissements lourds que les communes ne peuvent supporter sur leur seul budget. Lorsque la DETR ne peut être mobilisée, faute de crédits suffisants, **le député s'efforce de se faire entendre des autorités préfectorales pour obtenir d'autres subventions** (dotation de soutien à l'investissement local - DSIL -, fonds vert...).

Les efforts conjugués des municipalités et du député permettent de décrocher des financements pour la construction ou la rénovation de bâtiments et équipements publics. De nombreuses communes de la circonscription ont ainsi pu bénéficier d'aides exceptionnelles de l'État, obtenues avec l'appui du député : c'est le cas pour Anzin, Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Flines-lez-Mortagne, Hergnies, Millonfosse, Raismes, Rosult et Saint-Amand-les-Eaux.

Dans un contexte où villes et villages voient leur dotation de fonctionnement stagner ou diminuer quand leurs charges s'envolent, en raison de l'augmentation brutale du prix de l'énergie mais aussi des matières premières et des denrées alimentaires, ces subventions de l'État deviennent d'une importance considérable. ■

LOGEMENT

Avec le doublement de l'aide de l'État

Une aide décisive pour la résidence Paul Manouvrier

D'abord se loger. Avec 2,4 millions de demandes de logement en souffrance, **trouver un toit est aujourd'hui une préoccupation majeure des Français**.

Une inquiétude omniprésente aussi, bien sûr, dans notre circonscription. Ainsi, au fil des permanences hebdomadaires du député, plus d'une personne sur deux qui sollicitent une intervention le font pour obtenir un logement adapté à leur famille, à leur état de santé, à un handicap ou bien à leurs finances. Dans le Valenciennois, le manque de logements sociaux, conjugué à la vétusté du parc existant, impose aux bailleurs de gros investissements. Malheureusement, les budgets ne suivent pas. Exemple à Saint-Amand-les-Eaux avec le projet de démolition-reconstruction de la résidence Manouvrier, qui concerne 238 logements implantés au cœur de la cité thermale.

Afin de pouvoir boucler un budget de 50 millions d'euros, une aide de l'État était indispensable. D'où l'intervention de Fabien Roussel auprès du Président de la République, pour demander - et obtenir - une aide à la hauteur de cinq millions d'euros. Le financement est donc aujourd'hui assuré. La première des quatre tranche de travaux, au terme de laquelle seront livrés les nouveaux logements, pourra démarrer dès ce mois de janvier 2024.

Visite de la résidence Paul Manouvrier avec le préfet de région, le sous-préfet de Valenciennes et le président de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Une baisse de 150 euros sur les factures d'énergie

Autre bonne nouvelle : le député a décroché, auprès d'Habitat du Nord cette fois, une baisse de 150 euros de la régularisation de charges réclamée par le bailleur aux locataires de la résidence Manouvrier. Fruit d'une augmentation démentielle du prix de l'énergie, dans un marché totalement dérégulé et soumis aux lois du marché européen, la facture de chauffage acquittée par Habitat du Nord a en effet triplé en trois ans. Résultat, la répercussion sur le montant des charges a atteint des niveaux insupportables pour les habitants. Une injustice qui a conduit le député à intervenir, auprès du président d'Habitat du Nord, mais aussi de la Première ministre. Il lui a demandé d'agir directement sur la facture énergétique des bailleurs afin qu'elle retrouve les niveaux de ces dernières années. Plus largement, la France, qui produit l'électricité la moins chère d'Europe grâce à ses centrales nucléaires doit retrouver sa pleine souveraineté énergétique et se libérer du marché européen. Fabien Roussel a déposé plusieurs propositions en ce sens à l'Assemblée nationale. Il ne reste au gouvernement qu'à s'en emparer. ■

BONNE NOUVELLE

Une victoire pour le monde associatif

Les associations ne paieront pas la taxe d'habitation

En réclamant aux associations, à la fin de l'année 2022, le paiement d'une taxe d'habitation dont elles étaient jusqu'alors dispensées, l'État ne remettait pas seulement en cause un avantage acquis. Il prenait le risque de porter un coup fatal à un tissu associatif déjà considérablement fragilisé par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et les conséquences de la pandémie. À titre d'exemple, une telle injonction représentait une somme de 4068 euros pour l'association amandinoise Sculp-tam, pour 17 heures d'occupation hebdomadaire d'un local muni-cipal. Dans toutes les communes, les factures oscillaient ainsi entre 1000 et 4000 euros, parfois bien plus.

Une intervention qui porte ses fruits

Une injustice criante au regard des actions précieuses déployées par un million et demi d'associations, au service de 21 millions d'adhérents. Cet engagement citoyen, enraciné dans la loi de 1901, méritait donc d'être protégé comme un véritable trésor national, entretenu par quelque 13 millions de bénévoles et près de deux millions de salariés, plutôt que d'être ainsi déstabilisé. C'est la raison pour laquelle Fabien Roussel, dès le mois de juillet 2023, déposait à l'Assemblée nationale une Proposition de loi visant à exonérer de taxe d'habitation les locaux meublés utilisés par les associations. L'objectif porté par le texte recueillait alors une approbation transpartisane. Restait alors à concrétiser l'initiative. Ce fut chose faite à la rentrée de septembre.

À l'issue d'une entrevue avec le ministre de l'Économie et des finances, le gouvernement déposait en effet un amendement pour traduire dans le Projet de loi de finances 2024 la proposition d'exonération de la taxe d'habitation pour les associations. Une injustice était réparée. ■

ENSEIGNEMENT

Une rencontre passionnante au collège Paul-Eluard de Beuvrages

Uniforme à l'école : et si on interrogeait les élèves ?

Les élèves ont entonné avec force la Marseillaise avant de débattre avec Fabien Roussel et Mathilde Valembois

Pour ou contre le port de l'uniforme à l'école ? Le 15 décembre dernier, lors d'une visite au collège Paul-Eluard de Beuvrages, la question fuse au cœur d'une discussion intense avec le député Fabien Roussel et sa suppléante, Mathilde Valembois. Après une visite à l'Assemblée nationale en novembre, la cinquantaine de délégués de l'établissement jouent cette fois « à domicile » face aux deux élus de la circonscription. Aussi, plutôt que de donner d'emblée leur avis sur la question de l'uniforme, Fabien Roussel et Mathilde Valembois préfèrent retourner la question aux élèves : ***« Et vous, qu'en pensez-vous ? »*** Un exercice de démocratie directe, en somme, conclu par une opposition sans détours à la mesure déployée, à titre expérimental, par le ministre de l'Éducation nationale. Surpris, les deux élus demandent alors aux élèves d'exposer les raisons d'une telle fronde. « On nous dit tous les jours que les enfants sont différents, qu'il faut respecter les différences et là, on nous demande de tous nous ressembler avec un uniforme », observe avec justesse l'un d'eux. « Nos habits, c'est aussi une part de notre personnalité, pourquoi nous demander de l'effacer ? », enchaîne un autre, bientôt conforté par une jeune fille, inquiète de savoir si elle devra porter une jupe ou un pantalon. « S'habiller, c'est une forme de liberté, on veut nous l'enlever. »

D'autres problèmes à régler

Devant la richesse du débat et la pertinence des arguments avancés, un constat s'impose, tout simple, formulé par Fabien Roussel : « Plutôt que d'imposer d'en haut des décisions comme celle-là, pourquoi ne pas interroger, dans tous les établissements scolaires, ceux qui sont concernés ? » Une proposition transmise par le député au président de la République, dans un courrier adressé dans la foulée de la rencontre de Beuvrages. Une démarche qui ne perd toutefois pas de vue l'essentiel. **Si la question de l'uniforme revêt une certaine importance, les problèmes auxquels est confrontée l'école sont d'une toute autre nature.** À commencer par la pénurie d'enseignants qui fragilise l'ensemble du système éducatif. Selon un sondage réalisé à la rentrée de septembre par le SNES-FSU, premier syndicat du second degré, **il manque en effet en moyenne au moins un enseignant dans 48 % des collèges et des lycées en France.** Sur ce sujet-là aussi, les élèves ont sûrement des choses intéressantes à dire. Et surtout besoin d'être entendus. ■

Monsieur le Président, écoutez ce que disent les élèves

Voici le texte de la lettre adressée par Fabien Roussel suite à la rencontre au collège Paul-Eluard :

Monsieur le président de la République,

Je viens de vivre une expérience inspirante, en compagnie de ma députée suppléante, Mathilde Valembois, au cours d'une rencontre avec l'ensemble des délégués de classes du collège Paul-Eluard, en zone REP, dans la commune de Beuvrages au cœur de ma circonscription du Valenciennois.

Elle m'invite à vous faire part d'une proposition renforçant la démocratie à l'école.

Ces cinquante élèves délégués de classe de la 6ème à la 3ème ont visité l'Assemblée nationale en novembre. Avec la députée suppléante, nous avons souhaité, en retour, répondre à toutes leurs questions, en venant dans leur établissement. Cette séquence, préparée par leurs enseignants, a débuté par un court texte de remerciement et une Marseillaise chantée avec force ! Quelques gâteaux nous attendaient, préparés par les élèves des classes SEGPA.

Parmi tous les sujets abordés, sans filtres et sans tabous, sur les rémunérations des députés, notre parcours, les différences entre la gauche et la droite… est arrivée rapidement la question de l'uniforme à l'école. « Qu'en pensez-vous Monsieur le député, êtes-vous pour ou contre ? »

Plutôt que de répondre, je leur ai retourné la question, ce qui me semblait plus approprié: « Et vous, quel est votre avis ? » Ne voyant aucune réponse s'imposer d'emblée, j'ai proposé de voter. A ma grande surprise, aucune voix ne s'est élevée en faveur de la proposition. Au contraire, l'unanimité s'est faite pour la rejeter. Surpris, j'ai alors demandé des explications à un tel refus. La parole s'est libérée avec des idées fortes parmi lesquelles:

« On nous dit tous les jours que les enfants sont différents, qu'ils faut respecter les différences et là, on nous demande de tous nous ressembler avec un uniforme ! »

« Nos habits c'est aussi une part de notre personnalité. Pourquoi nous demander de l'effacer ? »

« S'habiller, c'est une forme de liberté, on veut nous l'enlever ». Sans parler d'une jeune fille qui s'inquiète de savoir si elle devra porter, de force, une jupe ou un pantalon.

À l'évidence, le débat lancé par votre ministre Gabriel Attal, n'emporte pas l'adhésion ici, dans le Valenciennois. Pourquoi, dès lors, ne pas interroger, dans tous les établissements scolaires, les premiers concernés ? Ce serait un bel exercice civique pour des citoyens en cours de construction !

Il y a déjà trente années qu'a été mis en place, par son fondateur, Philippe Séguin, le Parlement des enfants, pour l'année scolaire 1993-1994. Depuis, les propositions des élèves de CM2 sont inscrites à l'ordre du jour de ce Parlement et ensuite transcrites dans la loi.

De même, dans le code civil que les maires rappellent aux mariés lors de leur union, il est prévu que « les parents associent l'enfant aux décisions qui le concerne, selon son âge et son degré de maturité ».

Dans cet esprit, certaines décisions impulsées par les ministres de l'Éducation nationale pourraient être débattues par les premiers élèves, du CM2 à la terminale. De telles consultations, encadrées par les équipes enseignantes, associant les parents, seraient ainsi de formidables expériences démocratiques et de grandes leçons de civisme. Telle est la proposition que je soumets aujourd'hui à votre bienveillante attention.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le président de la République, mes salutations les plus distinguées.

PATRIMOINE

L'animateur-écrivain sous le charme du Valenciennois

Le coup de pouce bienvenu de Stéphane Bern

Devant la statue du moine Amand

Depuis des années, il nous confie à la télévision de passionnants secrets d'histoire. Fervent défenseur du patrimoine, Stéphane Bern a découvert, à l'invitation de Fabien Roussel, les richesses architecturales de notre circonscription. L'ancien fou du roi de France Inter s'est d'abord extasié, comme tant d'autres avant lui, devant la beauté de la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, dont il pourrait devenir prochainement l'un des chevaliers. L'animateur-écrivain a ensuite visité l'espace dédié à Louise de Bettignies, dont il connaissait le nom mais pas le parcours exemplaire. D'où l'idée d'un éventuel documentaire dans la collection qu'il présente et produit sur France Télévisions.

Un espoir pour l'église Saint-Martin

Après la cité thermale, Stéphane Bern, toujours accompagné de Fabien Roussel, a mis le cap vers Fresnes-sur-Escaut pour une visite très hautement symbolique de l'église Saint-Martin. Consacré en 1871, l'édifice est en effet fermé au public depuis 2010, en vertu d'un arrêté de péril. En proie aux infiltrations d'eau, sous la menace d'une éventuelle mérule (un champignon qui provoque le pourrissement du bois), le bâtiment a besoin d'une réfection complète : clocher, couverture, charpente… Problème, l'église n'est pas inscrite au registre du patrimoine religieux protégé ni classée monument historique. Autrement dit, elle n'est pas éligible aux subventions de l'État.

Au terme de sa visite, qui passait également par le musée de la mine et de l'histoire locale, Stéphane Bern a toutefois ouvert la porte d'un financement public, au titre de la Fondation du patrimoine dont il est le porte-parole emblématique. De leur côté, Fabien Roussel et Valérie Fornies, la maire de Fresnes-sur-Escaut, ont eux aussi sollicité une aide de l'État, dont l'objectif, au-delà de l'édifice religieux, vise à une véritable restructuration urbaine du quartier. ■

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES

Victoire des Thunois à la première édition des jeux intervillages entre Bruille-Saint-Amand, Nivelle et Thun-Saint-Amand !

Rassemblement du mouvement de la Paix, à Valenciennes

Journée nationale de la Résistance, à Anzin

Mobilisation pour la défense de nos retraites, à Valenciennes

Visite à GSK avec le préfet de région

Remise au sous-préfet des pétitions contre la vie chère et pour le pouvoir d'achat

Inauguration de la place Mozart à Raismes

Inauguration des vestiaires du FC Lecelles-Rosult

Vote de la motion de censure contre la réforme des retraites à l'Assemblée nationale

Échange avec les salariés de Valdunes en lutte pour leur emploi

Équipe du jeu de paume de Hasnon

Inauguration du parc de Loisirs à Hergnies

Réunion avec les PME de la circonscription concernant leurs factures d'énergie

Rencontre avec les élèves de CM2 de Vieux-Condé

Loto de l'association « La main sur le cœur » à Anzin

Repas des aînés de Fresnes-sur-Escaut

Avec les femmes solidaires de Beuvrages et sa présidente Jocelyne Dewaulle

Banquet des aînés à Flines-lez-Mortagne

Banquet des aînés à Bruille-Saint-Amand

Réalisation : ar Communication | Impression : Imprimerie de L'Avesnois

P. 4